Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9570356
Centre d'intérêt : 230

Circuit collégial 1994-1995. -- [Québec] : Direction générale de l'enseignement collégial, 1994.
31 p. ; 26 cm.

Titre de la couv. Version anglaise publ. sous le titre: College circuit 1994-1995. Code: CUISEP 813-200 CO; 1542-0063. Code: CUISEP 813-200 CO; 1542-0062.

ISBN 2-550-29779-2

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction générale de l'enseignement collégial

Descripteur(s): Passage au collégial * Information scolaire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Cette brochure s'adresse particulièrement aux élèves terminant leur secondaire mais peut aussi être utile aux adultes qui retournent aux études collégiales à plein temps. Elle présente de l'information générale sur le système d'enseignement collégial: l'admission, les programmes, l'aide financière, etc. Des tableaux permettent d'identifier les différents établissements qui dispensent les programmes de formation technique.

CIRCUIT COLLÉGIAL

1994-1995

Québec

Table des matières

95-70356

UN COLLÈGE, C'EST... 4

LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT AU QUÉBEC 5

L'ADMISSION 6-7

LA DURÉE DES ÉTUDES 8

LES PROGRAMMES D'ÉTUDES 8-9

DU PLAN DE COURS AU DIPLÔME 9

LE COÛT DES ÉTUDES 10

L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS 10

LES PROGRAMMES DE FORMATION PRÉUNIVERSITAIRE 11

LES PROGRAMMES DE FORMATION TECHNIQUE

- LISTE NUMÉRIQUE 12-21
- LISTE ALPHABÉTIQUE 22-23

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 24-27

POUR EN SAVOIR PLUS 28-29

NOTES 30

un établissement d'enseignement...

Dans le système scolaire québécois, le collège est le premier lieu de formation non obligatoire, les choix de formation y devenant matière individuelle.

Au collégial, les programmes d'enseignement général côtoient les programmes de formation technique. Les premiers préparent aux études universitaires alors que les seconds sont surtout conçus en fonction du marché du travail.

Toutefois, la formation technique peut aussi donner accès à l'université, à condition que soient respectées certaines conditions liées au programme d'études universitaires choisi.

... et un milieu de vie

En plus d'être un endroit où s'acquièrent des connaissances, le collège constitue un milieu fort enrichissant : les activités socioculturelles, artistiques, sportives et communautaires proposées aux élèves favorisent leur épanouissement intellectuel, affectif, social et physique.

Chaque établissement s'est doté de services d'orientation, d'information scolaire et professionnelle, de placement, d'animation socioculturelle, d'aide pédagogique individuelle, etc. Toutes ces structures permettent de bien répondre aux besoins personnels et collectifs des élèves, facilitant ainsi leur cheminement scolaire.

On y trouve également des organismes étudiants qui se chargent à la fois de défendre les droits des élèves et de leur offrir toute une gamme de services axés sur leurs divers besoins. La participation et l'engagement des élèves sont ainsi sollicités par l'association étudiante, la radio, le journal ou encore les clubs scientifiques, écologiques ou autres.

Tous les collèges ont éliminé les barrières architecturales de leurs édifices, devenant ainsi accessibles aux élèves ayant des handicaps moteurs. En outre, tous les cégeps offrent des services pédagogiques et parapédagogiques aux personnes ayant une déficience auditive, visuelle ou motrice.

Plusieurs collèges mettent des résidences à la disposition de leurs élèves. On en trouvera la liste aux pages 24 à 27. Il faut toutefois vérifier auprès du collège si la résidence accueille aussi bien les garçons que les filles.

Le système d'enseignement au Québec

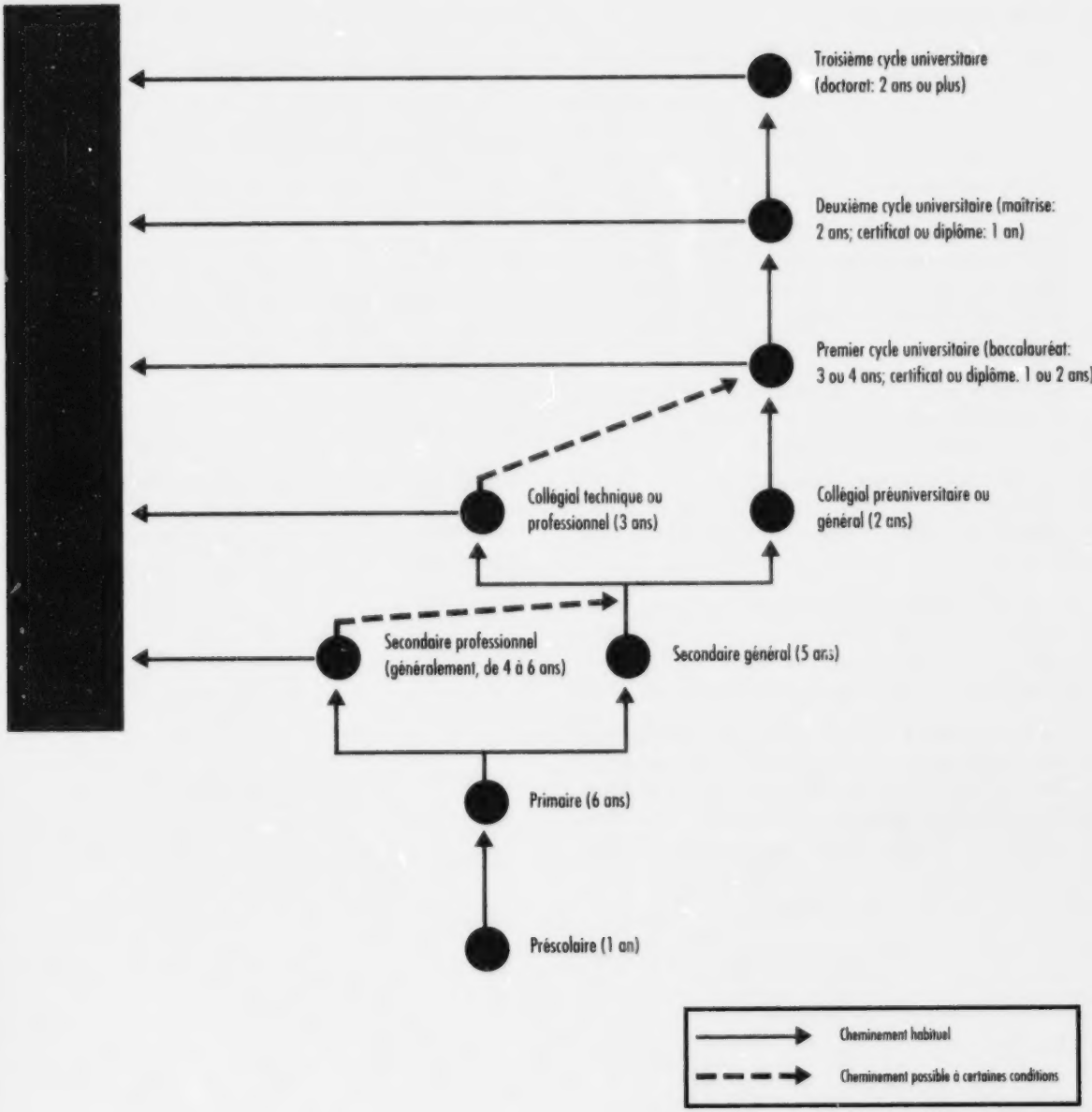
Troisième cycle universitaire (doctorat: 2 ans ou plus)
Deuxième cycle universitaire (maîtrise: 2 ans; certificat ou diplôme: 1 an)
Premier cycle universitaire (baccalauréat: 3 ou 4 ans; certificat ou diplôme. 1 ou 2 ans)
Collégial technique ou professionnel (3 ans)
Collégial préuniversitaire ou général (2 ans)
Secondaire professionnel (généralement, de 4 à 6 ans)
Secondaire général (5 ans)
Primaire (6 ans)
Préscolaire (1 an)
Cheminement habituel
Cheminement possible à certaines conditions

Quand, où et comment

La demande d'admission dans un établissement d'enseignement collégial gagne à être précédée d'une démarche de réflexion. Il est important que l'élève prenne le temps d'explorer les divers programmes offerts, de s'informer sur les débouchés possibles sur le marché du travail, d'évaluer ses propres capacités et de mesurer les conséquences de ses choix. On trouvera à la page 28 une liste de ressources pouvant faciliter cette démarche.

Depuis l'automne 1993, il est possible de s'inscrire au collégial sans choisir immédiatement un programme d'études. Le premier trimestre comprend alors des cours communs à tous les programmes, des activités d'orientation, des cours de mise à niveau, etc. L'inscription à un programme en particulier est alors remise au trimestre suivant.

Une fois prise la décision de s'inscrire au collégial, l'élève doit compléter les formalités nécessaires à son admission. La demande doit être faite

- avant le **1er MARS** pour le trimestre d'automne;
- avant le **1er NOVEMBRE** pour le trimestre d'hiver.

L'élève doit remplir le formulaire prévu à cet effet et y joindre toutes les pièces qui sont exigées.

Les formulaires d'admission sont disponibles au centre d'information scolaire et professionnelle de toute école secondaire. Ils sont aussi distribués par les collèges et par les trois services régionaux d'admission qui regroupent les cégeps des régions de Montréal, de Québec et du Saguenay — Lac-Saint-Jean.

Pour les établissements qui font partie d'un service régional d'admission (voir la liste des pages 24 à 27), c'est au service régional qu'il faut faire parvenir la demande d'admission. Quand un collège n'est pas affilié à un tel service, la demande d'admission doit être envoyée directement au collège choisi. Dans le cas des collèges privés, la demande d'admission doit toujours leur être acheminée directement.

Les coordonnées des services régionaux d'admission sont les suivantes :

- Service régional d'admission du Montréal métropolitain
  (SRAM)
  C.P. 1100
  Succursale Youville
  Montréal (Québec)
  H2P 2W3
  Tél.: (514) 271-2454
  Cégéphone: (514) 271-1124

- Service régional d'admission au collégial de Québec
  (SRAQ)
  1096, Route de l'Église
  Sainte-Foy (Québec)
  G1V 3V9
  Tél.: (418) 659-4873

- Service régional de l'admission des cégeps du Saguenay — Lac-Saint-Jean
  (SRAS)
  2110, rue Gilbert
  Jonquière (Québec)
  G7S 4R8
  Tél.: (418) 548-7191

Les conditions d'admission : un diplôme du secondaire...

Pour être admis à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales :

1) il faut être titulaire du diplôme d'études secondaires ou du diplôme d'études professionnelles décerné par le ministère de l'Éducation;

2) il faut avoir accumulé le nombre d'unités alloué par le Régime pédagogique de l'enseignement secondaire. Jusqu'à l'automne 1997, c'est le régime transitoire qui s'applique.
   Les élèves inscrits en troisième, quatrième et cinquième années du secondaire sont soumis au régime transitoire de sanction et aux règles suivantes, pour l'obtention du diplôme d'études secondaires :
   - tous les cours, obligatoires ou à option, suivis avec succès depuis le début des études secondaires, sont pris en considération pour l'obtention du diplôme d'études secondaires;
   - l'élève doit accumuler 130 unités dont 20 sont reconnues de la cinquième année du secondaire ou de la formation professionnelle.

À partir de l'automne 1997, il faudra, pour être admis à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales, avoir réussi les cours suivants : langue d'enseignement et langue seconde de cinquième année; mathématique de cinquième année (de quatrième année s'il s'agit d'un cours enrichi); histoire et sciences physiques de quatrième année.

... parfois des préalables

Pour certains programmes d'études collégiales, on exige aussi que des cours bien précis aient été suivis au secondaire (par exemple, des cours de mathématiques, d'anglais ou de musique) : il s'agit des **préalables**, dont on précise la nature dans les tableaux des pages 11 à 21.

Par contre, pour un grand nombre de programmes d'études collégiales, aucun préalable n'est exigé.

... d'autres conditions

Par règlement, les collèges peuvent déterminer que certaines conditions particulières s'appliquent pour tel ou tel programme. C'est généralement le cas quand le nombre de place est limité (on parle alors de programmes contingentés). À titre d'exemple, ces conditions pourraient être :

- la priorité donnée aux élèves sortant du secondaire;
- l'excellence du dossier scolaire;
- les résultats d'une entrevue ou d'un test;
- la priorité aux élèves de la région;
- la tenue d'un examen médical.

Ces conditions ne doivent toutefois pas avoir pour effet d'imposer d'autres cours du secondaire que les préalables déterminés par le ministre.

La durée des études

L'année scolaire est la période comprise entre le 1er juillet et le 30 juin. Elle comprend deux trimestres, celui d'automne et celui d'hiver, comportant chacun 82 jours d'enseignement, y compris la période des examens. Règle générale, l'élève peut s'inscrire à sept cours et il doit suivre au moins quatre cours (ou 180 périodes de cours) pour être considéré inscrit à temps complet.

Le collège peut organiser d'autres trimestres de plus courte durée, notamment le trimestre d'été. Celui-ci permet à l'élève de suivre ou de reprendre des cours des trimestres antérieurs ou encore de terminer plus rapidement son programme d'études.

Les programmes préuniversitaires (formation générale) durent normalement deux ans (quatre trimestres). Ceux de la formation technique (ou professionnelle) demandent généralement trois ans d'études (six trimestres).

En plus de ces programmes menant au diplôme d'études collégiales (DEC), les collèges offrent des programmes de plus courte durée, qui débouchent sur l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC). Ces programmes sont destinés aux adultes et ne sont pas offerts aux jeunes qui viennent de terminer leur secondaire.

L'élève qui croit avoir fait une erreur dans son choix de programme peut en changer en cours de route; il doit alors faire appel, dans son collège, à un responsable de l'aide pédagogique individuelle.

Les programmes d'études

Un programme, c'est un ensemble organisé d'activités d'apprentissage menant à l'obtention d'un diplôme. Chaque programme comprend une composante de formation générale et une composante de formation spécifique.

Qu'est-ce que la formation générale?

À compter de 1994-1995, pour tous les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales, la composante de formation générale comprendra trois blocs :

- la formation générale commune à tous les programmes comportant trois cours de langue d'enseignement et littérature, un cours de langue seconde, deux cours de philosophie et deux cours d'éducation physique;
- la formation générale propre au programme d'études choisi, comportant un cours de langue d'enseignement et littérature, un cours de langue seconde et un cours de philosophie;
- la formation générale complémentaire, comprenant trois cours dans au moins deux des domaines suivants: sciences humaines; culture scientifique et technologique; langue moderne; langage mathématique et informatique; art et esthétique.

Les programmes d'études

Que comprend un programme de formation préuniversitaire?

En plus des cours de formation générale, un programme d'études préuniversitaires comprend des cours spécifiques au programme choisi.

En sciences de la nature, cette composante spécialisée est de 32 unités; en sciences humaines, elle est de 28 unités (30 à compter de 1995-1996); en arts, en musique, en arts plastiques, en lettres et en sciences de la parole, elle est de 24 unités (28 à compter de 1996-1997).

Une unité correspond à 45 heures d'activités d'apprentissage, comprenant les cours, les travaux pratiques et le travail personnel. Il y a généralement deux unités par cours, parfois un peu plus ou un peu moins.

Que comprend un programme de formation technique?

En plus des cours de formation générale, un programme de formation technique comprend des cours spécifiques au programme choisi. Cette composante varie de 45 à 65 unités. Les programmes de formation technique comptent de quinze à trente cours de spécialisation.

Dans certains cas, ces programmes sont découpés en modules (par exemple, trois), qui peuvent être suivis soit de façon successive, soit de façon indépendante. La réussite de chaque module est reconnue ou sanctionnée par le collège. Le système des modules permet notamment la reconnaissance en bloc d'une formation professionnelle acquise au secondaire.

Du plan de cours au diplôme

Chaque enseignant doit établir un plan détaillé de chacun de ses cours. Distribué au début du trimestre à tous les élèves, ce plan contient :

- les objectifs du cours;
- son contenu;
- des indications méthodologiques;
- une médiagraphie;
- les modalités de participation aux cours;
- les modalités d'évaluation des apprentissages.

L'apprentissage de l'élève est évalué pour chaque cours. Au début de chaque trimestre, les élèves peuvent, pendant une courte période, annuler leur inscription à un cours; il faut s'informer au collège de la date après laquelle les cours abandonnés seront considérés comme échoués.

La note de passage, traduisant l'atteinte minimale des objectifs, est de 60 p. 100. À la fin de chacun des trimestres, le collège prépare un bulletin résumant l'évaluation des apprentissages de chaque élève. Ce document est remis à l'élève alors que les résultats sont transmis au Ministère.

Le ministre, sur recommandation du collège, décerne le diplôme d'études collégiales à l'élève qui a atteint l'ensemble des objectifs et des standards de son programme et, le cas échéant, qui a réussi l'épreuve synthèse propre à ce programme.

Signé par le ministre et le sous-ministre, le diplôme précise notamment le nom de l'élève, le nom du collège, le titre du programme, la date d'obtention et, à la formation technique, le nom du secteur professionnel.

Le coût des études

Les droits de scolarité

Le principe de la gratuité scolaire s'applique dans les collèges publics (cégeps). Toutefois, des droits de cinquante dollars par cours sont perçus après sept échecs en formation technique et après cinq échecs en formation préuniversitaire. Les cas de force majeure (accident, maladie prolongée, assistance à des proches, etc.) ne sont pas assimilés à des échecs. La réussite de quatre cours réduit de un le solde des échecs et peut donc redonner accès à la gratuité.

Les collèges privés exigent des droits de scolarité dont le montant varie d'un établissement à l'autre.

Les élèves de nationalité étrangère doivent verser des droits de scolarité dont le montant est fixé par le gouvernement. En 1994-1995, ces droits sont de 2 158 $ par trimestre.

Les droits d'admission

Les collèges peuvent exiger des élèves faisant une demande d'admission un montant non remboursable pour l'ouverture, l'analyse et le traitement du dossier. Ces droits sont d'environ 25 $.

Dans le cas des collèges ayant regroupé leurs services d'admission au sein d'un service régional (SRAM, SRAQ ou SRAS), les droits sont payables à ces organismes.

Les dépenses scolaires

Les sommes dépensées pour l'achat des livres et du matériel scolaire varient selon le programme d'études et les exigences pédagogiques de chacun des cours qui composent le programme. En moyenne, ces dépenses sont de l'ordre de 300 $ par année.

Les frais afférents

Un collège peut exiger des élèves des droits supplémentaires pour certains services qui contribuent à l'atteinte des objectifs de formation. Il s'agira, par exemple, de l'achat de matériel spécialisé, de l'engagement de personnel spécialisé et de conférenciers, de l'organisation de voyages éducatifs, culturels ou sportifs, des assurances, etc.

Le montant de ces droits est fixé annuellement, par règlement, par chaque collège. Pour l'année scolaire 1994-1995, il s'établit en moyenne à 60 $.

Les cotisations à une association d'élèves

La plupart des établissements comptent une association d'élèves accréditée en vertu de la loi ou encore reconnue comme représentative par le collège. Dans un cas comme dans l'autre, le collège perçoit, au moment de l'inscription, la cotisation fixée par l'association.

L'aide financière aux étudiants

Si ses ressources financières sont insuffisantes pour poursuivre ses études collégiales, l'élève inscrit à temps plein peut profiter du Programme des prêts et bourses.

Le montant accordé tient compte, d'une part, des dépenses liées aux études (frais scolaires, frais de subsistance, frais de transport, etc.) et, d'autre part, des ressources financières de l'élève lui-même et, s'il y a lieu, de ses parents, de son répondant ou de son conjoint. C'est dire que le montant de cette aide n'est pas uniforme, mais varie selon la situation personnelle de l'élève.

L'aide accordée prend d'abord la forme d'un prêt, garanti par le gouvernement et sur lequel l'élève ne paie aucun intérêt tant qu'il est aux études. En 1994-1995, le prêt maximal est de 2 605 $.

Si le prêt est insuffisant pour couvrir les dépenses admises, une bourse vient s'y ajouter. Le montant de la bourse varie considérablement, la moyenne se situant à environ 3 000 $ pour les élèves du collégial.

Comment procéder?

Le formulaire de demande d'aide financière est notamment disponible dans les écoles secondaires et dans les collèges. Il est important de le remplir avec la plus grande exactitude et d'y annexer tous les documents demandés.

Les dates limites pour la présentation de la demande sont :

- le 30 juin de l'année d'attribution;
- le 31 janvier si la demande ne vise que le trimestre d'hiver;
- dans les 45 jours à partir de la date paraissant sur la lettre d'admission pour ceux qui reçoivent une réponse tardive du collège.

Les élèves qui, après avoir obtenu le maximum de prêt, veulent demander une bourse doivent remplir un autre formulaire (la Déclaration de situation réelle), qui leur est remis au début du trimestre, en même temps que leur certificat de prêt.

Les sept programmes de formation générale ouvrent normalement les portes de l'université. Dans certains cas, le choix d'un programme d'études collégiales en fonction d'un projet d'études universitaires s'impose de lui-même: ainsi, le programme de sciences de la nature 200.01 sera tout indiqué si l'on souhaite s'inscrire plus tard à une faculté de sciences, alors que le programme de sciences humaines 300.01 permettra l'accès à une faculté de sciences sociales.

Toutefois, d'autres cheminements sont également possibles, par exemple, choisir les sciences sociales à l'université après des études collégiales en sciences de la nature. En outre, pour de très nombreux programmes, les exigences ou conditions d'accès varient sensiblement d'une université à l'autre. Pour plus de certitude quant au cheminement choisi, il faut donc consulter les documents produits par chaque université. Évidemment, on peut aussi s'adresser aux diverses personnes-ressources de l'école secondaire ou du collège.

Le premier code est le numéro du programme. Le deuxième code est le code CUISEP, utilisé à des fins de classement par les responsables de l'information scolaire et professionnelle.

SCIENCES DE LA NATURE 200.01

400-000.CG

Ce programme est offert par tous les cégeps et par 14 collèges privés. Les préalables du secondaire sont Mathématique 064-536 ou l'équivalent, Physique 054-534 ou l'équivalent et Chimie 051-534 ou l'équivalent.

SCIENCES HUMAINES 300.01

500-000.CG

Ce programme est offert par tous les cégeps et par 15 collèges privés. Aucun préalable. Toutefois, les élèves qui comptent poursuivre des études universitaires en économie ou en sciences de l'administration doivent avoir réussi le cours de Mathématique 064-536 ou l'équivalent.

ARTS 500.01

210/220-000.CG

Ce programme est offert par la plupart des cégeps et par 13 collèges privés. Aucun préalable.

MUSIQUE 500.02

221-000.CG

Ce programme est offert par 10 cégeps, par 7 conservatoires de musique et par 3 collèges privés. Préalable du secondaire: Musique 165-534 ou l'équivalent.

ARTS PLASTIQUES 500.04

214-000.CG

Ce programme est offert par 23 cégeps et par un collège privé. Aucun préalable.

LETTRES 600.01

250-000.CG

Ce programme est offert par tous les cégeps et par 14 collèges privés. Aucun préalable.

SCIENCES DE LA PAROLE 600.03

200-000.CG

Ce programme est offert par un collège privé*. Aucun préalable.

* Conservatoire Lassalle

Techniques biologiques

Le premier code est le numéro du programme. Le deuxième code est le code CUIDEP, utilisé à des fins de classement par les responsables de l'information scolaire et professionnelle.

			PRÉSALAIRES
110.01	353.810.CP	Techniques dentaires	75
110.02	353.612.CP	Techniques de denturologie	75
111.01	353.814.CP	Techniques d'hygiène dentaire	75
112.01	353/354.000.CP	Techniques d'acupuncture	4
120.01	312.300.CP	Techniques de diététique	4
140.01	353.610.CP	Technologie de laboratoire médical	125
140.04	353.500.CP	Techniques d'électrophysiologie médicale	2413
141.00	353.100.CP	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	2513
142.01	353.530.CP	Techniques de radiodiagnostic	12
142.02	353.510.CP	Techniques de médecine nucléaire	12
142.03	353.550.CP	Techniques de radiothérapie	12
144.00	354.350.CP	Techniques de réadaptation	12
144.03	354.320.CP	Techniques d'orthèses et de prothèses	0
145.01	313.111.CP	Techniques d'écologie appliquée	2513
145.02	313.000.CP	Techniques d'inventaire et de recherche en biologie	2513
145.03	351.100.CP	Techniques de santé animale	2513
145.04	314.300.CP	Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique	2413
147.01	313.110.CP	Techniques du milieu naturel	2413
152.03	311.000.CP	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	0
153.01	311.700/800.CP	Zootechnologie	2513
153.07	311.651.CP	Horticulture légumière et fruitière	2513
153.03	311.653.CP	Horticulture ornementale	2513
153.05	311.000.CP	Technologie du génie rural	2513
153.06	311.600.CP	Techniques de productions végétales	2513
153.07	311.100.CP	Techniques de gestion conseil en agriculture	2513
153.08	311.600.CP	Techniques des sols	2513
154.01	312.500.CP	Technologie alimentaire: contrôle de la qualité et développement	2513
154.02	312.550.CP	Technologie alimentaire: produits laitiers	2513
154.03	312.500.CP	Technologie alimentaire: production	2513
155.05	311.780.CP	Techniques équines	25
160.01	354.530.CP	Techniques d'orthèses visuelles	2513
160.02	354.550.CP	Techniques d'audioprothèse	12
171.01	547.000.CP	Techniques de thanatologie	4
180.01	353.330.CP	Soins infirmiers	14
180.21	353.330.CP	Soins infirmiers: recyclage des infirmières auxiliaires	5
190.03	315.700.CP	Transformation des produits forestiers	7
190.04	315.100.CP	Aménagement forestier	7A

Adelin Lemoyne-Price
Alexander
Alma
Andrés Laurendeau
Anne Lemieux
Baie-Comeau
Baie-des-Sables
Champlain (Lennoxville) (ang.)
Champlain (Saint-Lambert) (Longueuil) (ang.)
Champlain (St-Lawrence) (ang.)
Chicoutimi
Dawson (ang.)
Drummondville
Édouard-Montpetit
François-Xavier-Garneau
Gaspésie et des Îles
Granby Haute-Yamaska
Heritage (ang.)
John Abbott (ang.)
Joliette-De Lanaudière
Jonquière
La Pocatière
Lévis-Lauzon
Limoilou

CODE DES PRÉALABLES:
0: aucun préalable
1: Mathématique 064-536 ou l'équivalent
2: Physique 054-534 ou l'équivalent
4: Chimie 051-444, 051-464 ou l'équivalent
5: Chimie 051-534 ou l'équivalent
6: Musique 165-534 ou l'équivalent
12: Anglais 134-514
13: Mathématique 064-436 ou l'équivalent
14: Sciences physiques 056-436 ou l'équivalent
S: DEP en Santé, assistance et soins infirmiers
A: DEP en Aménagement de la forêt
B: DES en Ballet

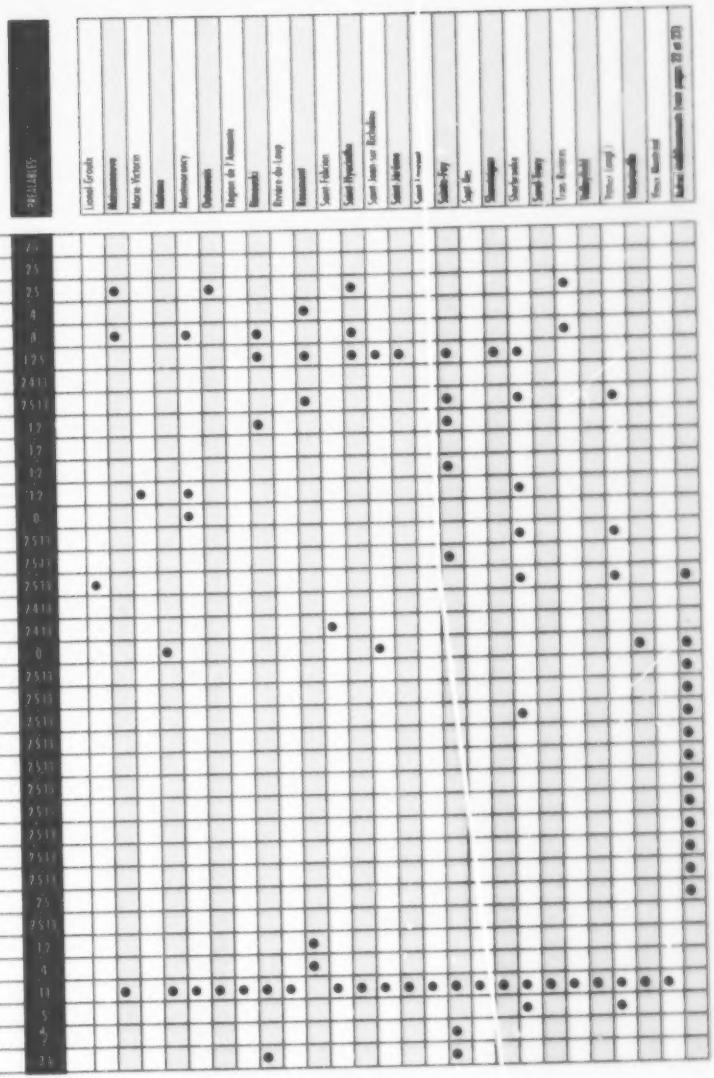

110.01	353-810.CP	Techniques dentaires	2, 5
110.02	353-812.CP	Techniques de denturalogie	2, 5
111.01	353-814.CP	Techniques d'hygiène dentaire	2, 5
112.01	353/354-000.CP	Techniques d'acupuncture	4
120.01	312-300.CP	Techniques de diététique	0
140.01	353-610.CP	Technologie de laboratoire médical	1, 2, 5
140.04	353-500.CP	Techniques d'électrophysiologie médicale	2, 4, 13
141.00	353-100.CP	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	2, 5, 13
142.01	353-530.CP	Techniques de radiodiagnostic	1, 2
142.02	353-510.CP	Techniques de médecine nucléaire	1, 2
142.03	353-550.CP	Techniques de radiothérapie	1, 2
144.00	354-350.CP	Techniques de réadaptation	1, 2
144.03	354-320.CP	Techniques d'orthèses et de prothèses	0
145.01	313-111.CP	Techniques d'écologie appliquée	2, 5, 13
145.02	313-000.CP	Techniques d'inventaire et de recherche en biologie	2, 5, 13
145.03	351-100.CP	Techniques de santé animale	2, 5, 13
145.04	314-300.CP	Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique	2, 4, 13
147.01	313-110.CP	Techniques du milieu naturel	2, 4, 13
152.03	311-000.CP	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	0
153.01	311-700/800.CP	Zootechnologie	2, 5, 13
153.02	311-651.CP	Horticulture légumière et fruitière	2, 5, 13
153.03	311-653.CP	Horticulture ornementale	2, 5, 13
153.05	311-000.CP	Technologie du génie rural	2, 5, 13
153.06	311-600.CP	Techniques de productions végétales	2, 5, 13
153.07	311-100.CP	Techniques de gestion conseil en agriculture	2, 5, 13
153.08	311-600.CP	Techniques des sols	2, 5, 13
154.01	312-500.CP	Technologie alimentaire: contrôle de la qualité et développement	2, 5, 13
154.02	312-550.CP	Technologie alimentaire: produits laitiers	2, 5, 13
154.03	312-500.CP	Technologie alimentaire: production	2, 5, 13
155.05	311-780.CP	Techniques équines	2, 5
160.01	354-530.CP	Techniques d'orthèses visuelles	2, 5, 13
160.02	354-550.CP	Techniques d'audioprothèse	1, 2
171.01	547-000.CP	Techniques de thanatologie	4, 6
180.01	353-330.CP	Soins infirmiers	11, S
180.21	353-330.CP	Soins infirmiers: recyclage des infirmières auxiliaires	5
190.03	315-700.CP	Transformation des produits forestiers	A
190.04	315-100.CP	Aménagement forestier	A, S

Techniques physiques

Le premier code est le numéro du programme. Le deuxième code est le code CUISEP, utilisé à des fins de classement par les responsables de l'information scolaire et professionnelle.

210.01	413-200 CP	Techniques de chimie analytique
210.02	413/414-000 CP	Techniques de génie chimique
210.03	411-000 CP	Techniques de chimie biologie
210.04	413-400 CP	Techniques de procédés chimiques
221.01	453-100 CP	Technologie de l'architecture
221.02	453-000 CP	Technologie du génie civil
221.03	453-700 CP	Technologie de la mécanique du bâtiment
221.04	126-000 CP	Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière
222.01	621-000 CP	Techniques d'aménagement du territoire
230.01	432-200 CP	Technologie de la cartographie
230.02	432-000 CP	Technologie de la géodésie
231.03	455-411 CP	Transformation des produits de la mer
231.04	314-110 CP	Exploitation et production des ressources marines
232.01	455-416 CP	Techniques papetières
233.01	455-414 CP	Techniques du meuble et du bois ouvré
235.01	455-414 CP	Technologie du génie industriel
235.02	455-414 CP	Techniques de production
241.05	455-450 CP	Techniques d'analyse d'entretien
241.06	455-400 CP	Techniques de génie mécanique
241.11	455-400 CP	Techniques de transformation des matériaux composites
241.12	455-417 CP	Techniques de transformation des matières plastiques
243.01	455-310 CP	Electrodynamique
243.02	455-350 CP	Instrumentation et contrôle
243.03	455-350 CP	Electronique
243.06	455-350 CP	Technologie de l'électronique industrielle
243.11	455-350 CP	Technologie de l'électronique
243.14	455/456-000 CP	Technologie physique
243.15	455-350 CP	Technologie de systèmes ordinés
243.16	455-350 CP	Techniques de conception en électronique
244.01	455/456-000 CP	Technologie physique
247.01	455-350 CP	Technologie de systèmes ordinés
248.01	455-445 CP	Techniques d'architecture navale
248.02	455-445 CP	Navigation
248.03	455-445 CP	Techniques de génie mécanique de marine
251.01	413-230 CP	Finition (technologie et gestion des textiles)
251.02	455-418 CP	Fabrication (technologie et gestion des textiles)
260.01	313-113 CP	Assainissement de l'eau
260.03	313-113 CP	Assainissement et sécurité industriels
270.02	436-000 CP	Contrôle de la qualité (techniques de la métallurgie)
270.03	455-485 CP	Soudage
270.04	436-000 CP	Procédés métallurgiques
271.01	433-200 CP	Géologie appliquée
271.02	438-100 CP	Exploitation (technologie minérale)
271.03	438-300 CP	Minéralurgie
280.01	455-437 CP	Construction aéronautique
280.02	455-437 CP	Pilotage d'aéronefs
280.03	455-437 CP	Entretien d'aéronefs
280.04	455-350 CP	Avionique

CODE DES PRÉALABLES:
0: aucun préalable
1: Mathématique 064-536 ou l'équivalent
2: Physique 054-534 ou l'équivalent
4: Chimie 051-444, 051-464 ou l'équivalent
5: Chimie 051-534 ou l'équivalent
6: Musique 165-534 ou l'équivalent
12: Anglais 134-514
13: Mathématique 064-436 ou l'équivalent
14: Sciences physiques 056-436 ou l'équivalent
S: DEP en Santé, assistance et soins infirmiers
A: DEP en Aménagement de la forêt
B: DES en Ballet

PRÉALABLES	Laval-Grenfell	Maisonneuve	Marie-Victorin	Montmorency	Ahuntsic	Édouard-Montpetit	Lionel-Groulx	Saint-Hyacinthe	Saint-Jean-sur-Richelieu	Saint-Jérôme	Saint-Laurent	Sainte-Foy	Sept-Îles	Shawinigan	Sherbrooke	Valleyfield	Trois-Rivières	Vieux Montréal	Autres établissements (voir page 22 et 23)
210.01 413-200.CP Techniques de chimie analytique	4						•		•						•			•	
210.02 413/414-000.CP Techniques de génie chimique	4 5																		
210.03 411-000.CP Techniques de chimie-biologie	2																		
210.04 413-400.CP Techniques de procédés chimiques	4 5 6		•																
221.01 453-100.CP Technologie de l'architecture	12			•		•			•					•			•		•		•		
221.02 453-000.CP Technologie du génie civil	12					•	•		•					•	•		•				•		
221.03 453-700.CP Technologie de la mécanique du bâtiment	12						•		•			•					•		•				
221.04 126-000.CP Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilières	13					•																•
222.01 621-000.CP Techniques d'aménagement du territoire	0				•				•													
230.01 432-200.CP Technologie de la cartographie	1						•															
230.02 432-000.CP Technologie de la géodésie	1																					
231.03 455-411.CP Transf...mation des produits de la mer	12 5																					
231.04 314-110.CP Exploitation et production des ressources marines	12																					
232.01 455-416.CP Techniques papetières	4 5																•					
233.01 455-414.CP Techniques du meuble et du bois ouvré	14																		•			
235.01 455-414.CP Technologie du génie industriel	2 4	•													•		•	•				
235.02 455-414.CP Techniques de production	2 4																					
241.05 455-450.CP Techniques d'analyse d'entretien	12 5							•					•				•			•		
241.06 455-400.CP Techniques de génie mécanique	4 5						•	•	•			•	•	•	•		•	•		•		
241.11 455-400.CP Techniques de transformation des matériaux composites	12											•										
241.12 455-417.CP Techniques de transformation des matières plastiques	12							•														
243.01 455-310.CP Électrodynamique	12							•					•				•					
243.02 455-350.CP Instrumentation et contrôle	12				•														•			
243.03 455-350.CP Électronique	12							•			•								•			•
243.06 455-350.CP Technologie de l'électronique industrielle	4 5 10					•	•	•		•				•			•	•	•		•	•
243.11 455-350.CP Technologie de l'électronique	5 10	•	•			•	•					•			•	•	•				•	•
243.14 455/456-000.CP Technologie physique	4 5 10																					
243.15 455-350.CP Technologie de systèmes ordinés	4 5 10	•					•								•							•
243.16 455-350.CP Techniques de conception en électronique	4 5 10	•	•														•					
244.01 455/456-000.CP Technologie physique	12																					•
247.01 455-350.CP Technologie de systèmes ordinés	12																		•			•
248.01 455-445.CP Techniques d'architecture navale	12							•														
248.02 455-445.CP Navigation	12							•														
248.03 455-445.CP Techniques de génie mécanique de marine	12							•														
251.01 413-230.CP Finition (technologie et gestion des textiles)	4 5									•												
251.02 455-418.CP Fabrication (technologie et gestion destextiles)	4 5									•												
260.01 313-113.CP Assainissement de l'eau	2											•										
260.03 313-113.CP Assainissement et sécurité industrielle	12 5											•										
270.02 436-000.CP Contrôle de la qualité (techniques de la métallurgie)	2																•					
270.03 455-485.CP Soudage	2																•					
270.04 436-000.CP Procédés métallurgiques	2 5																•					
271.01 433-200.CP Géologie appliquée	2							•														
271.02 438-100.CP Exploitation (technologie minérale)	2							•														
271.03 438-300.CP Minéralurgie	2							•														
280.01 455-437.CP Construction aéronautique	2																					
280.02 455-437.CP Pilotage d'aéronefs	2																					
280.03 455-437.CP Entretien d'aéronefs	2																					
280.04 455-350.CP Avionique	2																					

Techniques humaines

Le premier code est le numéro du programme. Le deuxième code est le code CUSEP, utilisé à des fins de classement par les responsables de l'information scolaire et professionnelle.

			Abitibi-Témiscamingue	Abitibi	Alma	Baie-Comeau	Beauce-Appalaches	Îles-de-la-Madeleine	Lac-Saint-Jean	Lanaudière (Joliette)	Lanaudière (Saint-Lambert-Longueuil)	Laurentides (Saint-Jérôme)	Laval	Lévis-Lauzon	Matane	Mauricie	Montérégie-Est	Montérégie-Ouest	Outaouais	Rimouski	Rouyn-Noranda	Saguenay–Lac-Saint-Jean	Sept-Îles	Thetford	Trois-Rivières	Valleyfield	Victoriaville
310.01	537-000.CP	Techniques policières		●	●												●				●						
310.02	537-000.CP	Techniques d'intervention en délinquance		●													●				●						
310.03	531-000.CP	Techniques juridiques		●													●										
322.03	553-000.CP	Techniques d'éducation en services de garde						●								●				●				●			
351.03	575-000.CP	Techniques d'éducation spécialisée	●				●	●		●								●					●	●	●		
384.01	635-000.CP	Techniques de recherche, enquête et sondage																									
388.01	634-000.CP	Techniques de travail social	●											●				●						●		●	
391.01	583-000.CP	Techniques d'intervention en loisir												●													
393.00	523-000.CP	Techniques de la documentation															●				●			●		●	

Techniques administratives

			Abitibi-Témiscamingue	Abitibi	Alma	Baie-Comeau	Beauce-Appalaches	Îles-de-la-Madeleine	Lac-Saint-Jean	Lanaudière (Joliette)	Lanaudière (Saint-Lambert-Longueuil)	Laurentides (Saint-Jérôme)	Laval	Lévis-Lauzon	Matane	Mauricie	Montérégie-Est	Montérégie-Ouest	Outaouais	Rimouski	Rouyn-Noranda	Saguenay–Lac-Saint-Jean	Sept-Îles	Thetford	Trois-Rivières	Valleyfield	Victoriaville
410.12	111/112-000.CP	Techniques administratives	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
411.01	521-000.CP	Archives médicales		●																							
412.02	112-100.CP	Techniques de bureau	●			●	●		●			●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
413.01	115-000.CP	Administration et coopération																									
414.01	123-000.CP	Tourisme										●								●							
420.01	153-000.CP	Informatique	●	●	●	●		●	●	●		●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
430.01	123-000.CP	Techniques de gestion hôtelière																									●
430.02	123-000.CP	Techniques de gestion des services alimentaires																									●

CODE DES PRÉALABLES:
0: aucun préalable
1: Mathématique 064-536 ou l'équivalent
2: Physique 054-534 ou l'équivalent
4: Chimie 051-444, 051-464 ou l'équivalent
5: Chimie 051-534 ou l'équivalent
6: Musique 165-534 ou l'équivalent
12: Anglais 134-514
13: Mathématique 064-436 ou l'équivalent
14: Sciences physiques 056-436 ou l'équivalent
S: DEP en Santé, assistance et soins infirmiers
A: DEP en Aménagement de la forêt
B: DES en Ballet

310.01	537-000.CP	Techniques policières	
310.02	537-000.CP	Techniques d'intervention en délinquance	
310.03	531-000.CP	Techniques juridiques	
322.03	553-000.CP	Techniques d'éducation en services de garde	
351.03	575-000.CP	Techniques d'éducation spécialisée	
384.01	635-000.CP	Techniques de recherche, enquête et sondage	
388.01	634-000.CP	Techniques de travail social	
391.01	583-000.CP	Techniques d'intervention en loisir	
393.00	523-000.CP	Techniques de la documentation	

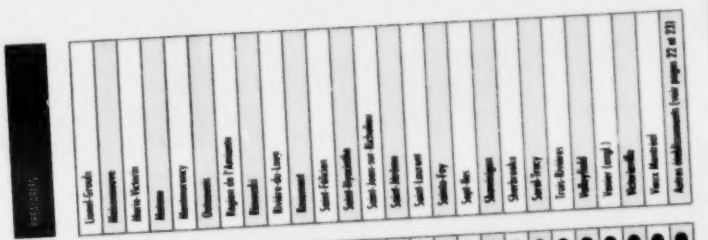

410.12	111/112-000.CP	Techniques administratives	
411.01	521-000.CP	Archives médicales	
412.02	112-100.CP	Techniques de bureau	
413.01	115-000.CP	Administration et coopération	
414.01	123-000.CP	Tourisme	
420.01	153-000.CP	Informatique	
430.01	123-000.CP	Techniques de gestion hôtelière	
430.02	123-000.CP	Techniques de gestion des services alimentaires	

Arts

Le premier code est le numéro du programme. Le deuxième code est le code CUISEP, utilisé à des fins de classement par les responsables de l'information scolaire et professionnelle.

			Adèle-Tessier-Longpré	Alexis	Alma	André-Laurendeau	Beauce-Campagnarde	Beauce-Appalaches	Bois-de-Boulogne	Champlain (Lennoxville) (angl.)	Champlain (Saint Lambert Longueuil) (angl.)	Champlain (St. Lawrence) (angl.)	Chicoutimi	Dawson (angl.)	Drummondville	Edouard-Montpetit	François-Xavier-Garneau	Gaspésie et des Îles	Granby - Haute-Yamaska	Heritage (angl.)	John-Abbott (angl.)	Jolliette - des Laurentides	Joliette	La Pocatière	Lévis-Lauzon	Limoilou
551.02	221-000.CP	Musique populaire			●										●											
561.01	223-100.CP	Interprétation (théâtre professionnel)												●								●				
561.02	223-300.CP	Production (théâtre professionnel)																				●				
561.06	216-200.CP	Danse-ballet																								
570.02	217-300.CP	Design de présentation												●												
570.03	217-300.CP	Design d'intérieur												●			●									
570.04	213-300.CP	Photographie												●												
570.06	217-530.CP	Graphisme		●										●												
570.07	217-700.CP	Design industriel												●												
570.09	525-000.CP	Techniques de muséologie																								
571.03	215-000.CP	Gestion, production du vêtement																								
571.04	215-000.CP	Commercialisation de la mode																								
571.07	215-000.CP	Design de mode																								
573.01	210/220-000.CP	Techniques de métiers d'art																								●
581.02	455-421.CP	Techniques de la typographie		●																						
581.03	455-421.CP	Techniques du montage photolithographique		●																						
581.04	455-421.CP	Techniques de l'impression		●																						
581.06	455-421.CP	Techniques du traitement de l'image		●																						
581.08	455-421.CP	Techniques de gestion de l'imprimerie		●				●																		
589.01	510-000.CP	Art et technologie des médias																					●			

CODE DES PRÉALABLES:
0: aucun préalable
1: Mathématique 064-536 ou l'équivalent
2: Physique 054-534 ou l'équivalent
4: Chimie 051-444, 051-464 ou l'équivalent
5: Chimie 051-534 ou l'équivalent
6: Musique 165-534 ou l'équivalent
12: Anglais 134-514
13: Mathématique 064-436 ou l'équivalent
14: Sciences physiques 056-436 ou l'équivalent
S: DEP en Santé, assistance et soins infirmiers
A: DEP en Aménagement de la forêt
B: DES en Ballet

551.02	221-000.CP	Musique populaire	
561.01	223-100.CP	Interprétation (théâtre professionnel)	
561.02	223-300.CP	Production (théâtre professionnel)	
561.06	216-200.CP	Danse-ballet	
570.02	217-300.CP	Design de présentation	
570.03	217-300.CP	Design d'intérieur	
570.04	213-300.CP	Photographie	
570.06	217-530.CP	Graphisme	
570.07	217-700.CP	Design industriel	
570.09	525-000.CP	Techniques de muséologie	
571.03	215-000.CP	Gestion, production du vêtement	
571.04	215-000.CP	Commercialisation de la mode	
571.07	215-000.CP	Design de mode	
573.01	210/220-000.CP	Techniques de métiers d'art	
581.02	455-421.CP	Techniques de la typographie	
581.03	455-421.CP	Techniques du montage photolithographique	
581.04	455-421.CP	Techniques de l'impression	
581.06	455-421.CP	Techniques du traitement de l'image	
581.08	455-421.CP	Techniques de gestion de l'imprimerie	
589.01	510-000.CP	Art et technologie des médias	

Les programmes de formation technique offerts ailleurs que dans les cégeps

Le premier code est le numéro du programme. Le deuxième code est le code CUISEP, utilisé à des fins de classement par les responsables de l'information scolaire et professionnelle.

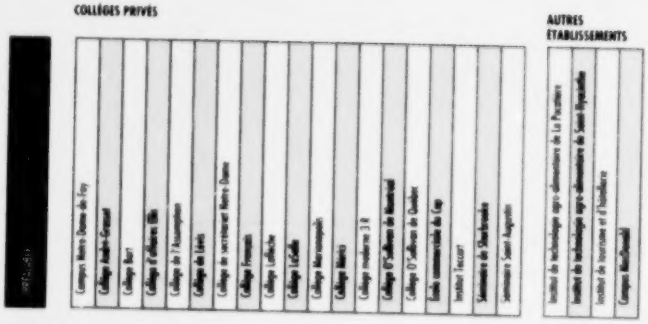

Techniques biologiques:

145.03	351-100.CP	Techniques de santé animale
152.03	311-000.CP	Gestion et exploitation d'entreprise agricole
153.01	311-700/800.CP	Zootechnologie
153.02	311-651.CP	Horticulture légumière et fruitière
153.03	311-653.CP	Horticulture ornementale
153.05	311-000.CP	Technologie du génie rural
153.06	311-600.CP	Techniques de productions végétales
153.07	311-100.CP	Techniques de gestion conseil en agriculture
153.08	311-600.CP	Techniques des sols
154.01	312-500.CP	Technologie alimentaire: contrôle de la qualité et développement
154.02	312-550.CP	Technologie alimentaire: produits laitiers
154.03	312-500.CP	Technologie alimentaire: production
155.05	311-780.CP	Techniques équines

Techniques physiques:

221.04	126-000.CP	Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière
243.03	455-350.CP	Électronique
243.06	455-350.CP	Technologie de l'électronique industrielle
243.11	455-350.CP	Technologie de l'électronique
243.15	455-350.CP	Technologie de systèmes ordinés
244.01	455/456-000.CP	Technolo_e physique
247.01	455-350.CP	Technologie de systèmes ordinés

CODE DES PRÉALABLES:
0: aucun préalable
1: Mathématique 064-536 ou l'équivalent
2: Physique 054-534 ou l'équivalent
4: Chimie 051-444, 051-464 ou l'équivalent
5: Chimie 051-534 ou l'équivalent
6: Musique 165-534 ou l'équivalent
12: Anglais 134-514
13: Mathématique 064-436 ou l'équivalent
14: Sciences physiques 056-436 ou l'équivalent
S: DEP en Santé, assistance et soins infirmiers
A: DEP en Aménagement de la forêt
B: DES en Ballet

				COLLÈGES PRIVÉS																			AUTRES ÉTABLISSEMENTS			
				Campus Notre-Dame-de-Foy	Collège André-Grasset	Collège Bart	Collège d'affaires Bdc	Collège de l'Assomption	Collège de Lévis	Collège du sacré-cœur Notre-Dame	Collège François-Xavier	Collège Garneau	Collège LaSalle	Collège Marie-Victorin	Collège Mérici	Collège montmorency 3 E	Collège O'Sullivan de Montréal	Collège O'Sullivan de Québec	École commerciale de Cap	Institut Vincent	Séminaire de Sherbrooke	Séminaire Saint-Augustin	Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière	Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe	Institut de tourisme et d'hôtellerie	Campus Mont-Bleu(Hull)
Techniques humaines:																										
310.01	537-000.CP	Techniques policières	0	●																						
310.03	531-000.CP	Techniques juridiques	12					●									●				●					
322.03	553-000.CP	Techniques d'éducation en services de garde	0	●				●				●														
351.03	575-000.CP	Techniques d'éducation spécialisée	12									●			●											
384.01	635-000.CP	Techniques de recherche, enquête et sondage	13												●											
Techniques administratives:																										
410.12	111/112-000.CP	Techniques administratives	0	●	●		●	●	●		●		●		●		●									
411.01	521-000.CP	Archives médicales	0					●				●														
412.02	112-100.CP	Techniques de bureau	0			●	●	●		●			●			●	●	●	●							
413.01	115-000.CP	Administration et coopération	0		●				●			●										●					
414.01	123-000.CP	Tourisme	0									●	●		●										●	
420.01	153-000.CP	Informatique	0														●									
430.01	123-000.CP	Techniques de gestion hôtelière	0										●		●										●	
430.02	123-000.CP	Techniques de gestion des services alimentaires	0																						●	
Arts:																										
551.02	221-000.CP	Musique populaire	0	●																						
570.03	217-300.CP	Design d'intérieur	0					●																		
571.03	215-000.CP	Gestion, production du vêtement	0										●													
571.04	215-000.CP	Commercialisation de la mode	0	●									●													
571.07	215-000.CP	Design de mode	0	●									●													

Liste alphabétique des programmes de formation professionnelle

Le numéro du programme renvoie aux tableaux des pages 12 à 21.

112.01 Acupuncture (techniques d')
413.01 Administration et coopération
410.12 Administratives (techniques)
280.01 Aéronautique (construction)
280.03 Aéronefs (entretien d')
280.02 Aéronefs (pilotage d')
152.03 Agricole (gestion et exploitation d'entreprise)
153.07 Agriculture (techniques de gestion conseil en)
154.01 Alimentaire (technologie): contrôle de la qualité et développement
154.03 Alimentaire (technologie): production
154.02 Alimentaire (technologie): produits laitiers
430.02 Alimentaires (techniques de gestion des services)
145.04 Aménagement cynégétique et halieutique (techniques d')
222.01 Aménagement du territoire (techniques d')
190.04 Aménagement forestier
241.05 Analyse d'entretien (techniques d')
145.03 Animale (techniques de santé)
221.01 Architecture (technologie de l')
248.01 Architecture navale (techniques d')
411.01 Archives médicales
573.01 Art (techniques de métiers d')
589.01 Art et technologie des médias
260.01 Assainissement de l'eau
260.03 Assainissement et sécurité industriels
160.02 Audioprothèse
280.04 Avionique
221.03 Bâtiment (technologie de la mécanique du)
145.02 Biologie (techniques d'inventaire et de recherche en)
233.01 Bois ouvré (techniques du meuble et du)
412.02 Bureau (techniques de)
230.01 Cartographie (technologie de la)
210.01 Chimie analytique (techniques de)
210.03 Chimie-biologie (techniques de)
210.02 Chimique (techniques de génie)
210.04 Chimique (techniques de procédés)
221.02 Civil (technologie du génie)
241.11 Composites (techniques de transformation des matériaux)
243.16 Conception (techniques de) (en électronique)
280.01 Construction aéronautique
270.02 Contrôle de la qualité (techniques de la métallurgie)
154.01 Contrôle de la qualité et développement (technologie alimentaire)
243.02 Contrôle (instrumentation et)
413.01 Coopération (administration et)
145.04 Cynégétique et halieutique (techniques d'aménagement)
561.06 Danse-ballet
310.02 Délinquance (techniques d'intervention en)
111.01 Dentaire (techniques d'hygiène)
110.01 Dentaires (techniques)
110.02 Denturologie (techniques de)
570.03 Design d'intérieur
571.07 Design de mode
570.02 Design de présentation
570.07 Design industriel (techniques de)
154.01 Développement (contrôle de la qualité et) (technologie alimentaire)
120.01 Diététique (techniques de)
393.00 Documentation (techniques de la)
260.01 Eau (assainissement de l')
145.01 Écologie appliquée (techniques d')
322.03 Éducation en services de garde (techniques d')
351.03 Éducation spécialisée (techniques d')
243.01 Électrodynamique
243.03 Électronique
243.11 Électronique (technologie de l')
243.16 Électronique (techniques de conception en)
243.06 Électronique industrielle (technologie de l')
140.04 Électrophysiologie médicale (techniques d')
384.01 Enquête et sondage (techniques de recherche)
152.03 Entreprise agricole (gestion et exploitation d')
241.05 Entretien (techniques d'analyse d')
280.03 Entretien d'aéronefs
155.05 Équines (techniques)
221.04 Estimation et évaluation immobilière (technologie de l')
221.04 Évaluation immobilière (technologie de l'estimation et)
271.02 Exploitation (technologie minérale)
152.03 Exploitation d'entreprise agricole (gestion et)
231.04 Exploitation et production des ressources marines
251.02 Fabrication (technologie et gestion des textiles)
251.01 Finition (technologie et gestion des textiles)
190.04 Forestier (aménagement)
190.03 Forestiers (transformation des produits)
153.02 Fruitière (horticulture légumière et)
322.03 Garde (techniques d'éducation en services de)
210.02 Génie chimique (techniques de)
221.02 Génie civil (technologie du)
235.01 Génie industriel (technologie du)
241.06 Génie mécanique (techniques de)
248.03 Génie mécanique de marine (techniques de)
153.05 Génie rural (technologie du)
230.02 Géodésie (technologie de la)
271.01 Géologie appliquée
153.07 Gestion conseil en agriculture (techniques de)
581.08 Gestion de l'imprimerie (techniques de)
231.04 Gestion des ressources marines (exploitation et)
430.02 Gestion des services alimentaires (techniques de)
251.02 Gestion des textiles (technologie et) (fabrication)
251.01 Gestion des textiles (technologie et) (finition)
152.03 Gestion et exploitation d'entreprise agricole
430.01 Gestion hôtelière (techniques de)
571.03 Gestion, production du vêtement
570.06 Graphisme
145.04 Halieutique (aménagement cynégétique et)
153.02 Horticulture légumière et fruitière
153.03 Horticulture ornementale
430.01 Hôtelière (techniques de gestion)
111.01 Hygiène dentaire (techniques d')
581.06 Image (techniques du traitement de l')
221.04 Immobilière (technologie de l'estimation et de l'évaluation)
581.04 Impression (techniques de l')
581.08 Imprimerie (techniques de gestion de l')
243.06 Industrielle (technologie de l'électronique)
260.03 Industriels (assainissement et sécurité)
180.01 Infirmiers (Soins)
180.21 Infirmiers (Soins) (recyclage des infirmières auxiliaires)

420.01 Informatique
141.00 Inhalothérapie et anesthésie (techniques d')
243.02 Instrumentation et contrôle
570.03 Intérieur (design d')
561.01 Interprétation (théâtre professionnel)
391.01 Intervention en loisir (techniques d')
145.02 Inventaire et de recherche en biologie (techniques d')
310.03 Juridiques (techniques)
140.01 Laboratoire médical (technologie de)
154.02 Laitiers (produits - technologie alimentaire)
153.02 Légumière et fruitière (horticulture)
391.01 Loisir (techniques d'intervention en)
248.03 Marine (techniques de génie mécanique de)
231.04 Marines (exploitation et production des ressources)
241.11 Matériaux composites (techniques de transformation des)
241.12 Matières plastiques (techniques de transformation des)
241.06 Mécanique (techniques de génie)
248.03 Mécanique de marine (techniques de génie)
221.03 Mécanique du bâtiment (technologie de la)
142.02 Médecine nucléaire (techniques de)
589.01 Médias (art et technologie des)
140.01 Médical (technologie de laboratoire)
140.04 Médicale (électrophysiologie)
411.01 Médicales (archives)
231.03 Mer (transformation des produits de la)
270.04 Métallurgiques (procédés)
573.01 Métiers d'art (techniques de)
233.01 Meuble et du bois ouvré (techniques du)
147.01 Milieu naturel (techniques du)
271.03 Minéralurgie
551.02 Musique populaire
571.04 Mode (commercialisation de la)
571.07 Mode (design de)
571.03 Mode (gestion, production du vêtement)
581.03 Montage (techniques du - photolithographique)
570.09 Muséologie (techniques de)
147.01 Naturel (techniques du milieu)
248.01 Navale (techniques d'architecture)
248.02 Navigation
142.02 Nucléaire (techniques de médecine)
243.15 Ordinés (technologie de systèmes)
247.01 Ordinés (technologie de systèmes)
153.03 Ornementale (horticulture)
144.03 Orthèses et de prothèses (techniques d')
160.01 Orthèses visuelles (techniques d')
232.01 Papetières (techniques)
570.04 Photographie
581.03 Photolithographique (techniques du montage)
243.14 Physique (technologie)
244.01 Physique (technologie)
280.02 Pilotage d'aéronefs
241.12 Plastiques (techniques de transformation des matières)
310.01 Policières (techniques)
210.04 Procédés chimiques (techniques de)
270.04 Procédés métallurgiques
154.03 Production (technologie alimentaire)
561.02 Production (théâtre professionnel)
571.03 Production du vêtement
231.04 Production des ressources marines (exploitation et)
235.02 Production (techniques de)
153.06 Productions végétales (techniques de)
190.03 Produits forestiers (transformation des)
154.02 Produits laitiers (technologie alimentaire)
144.03 Prothèses (techniques d'orthèses et de)
270.02 Qualité (contrôle de la) (techniques de la métallurgie)
154.01 Qualité (contrôle de la qualité et développement) (technologie alimentaire)
142.01 Radiodiagnostic (techniques de)
142.03 Radiothérapie (techniques de)
144.00 Réadaptation (techniques de)
384.01 Recherche, enquête et sondage (techniques de)
145.02 Recherche en biologie (techniques d'inventaire et de)
231.04 Ressources marines (exploitation et production des)
153.05 Rural (technologie du génie)
145.03 Santé animale (techniques de)
260.03 Sécurité industriels (assainissement et)
430.02 Services alimentaires (techniques de gestion des)
322.03 Services de garde (techniques d'éducation en)
153.08 Sols (techniques des)
180.01 Soins infirmiers
180.21 Soins infirmiers (recyclage des infirmières auxiliaires)
384.01 Sondage (techniques de recherche, enquête et)
270.03 Soudage
243.15 Systèmes ordinés (technologie de)
247.01 Systèmes ordinés (technologie de)

Techniques: voir le terme spécifique
Technologie: voir le terme spécifique

222.01 Territoire (techniques d'aménagement du)
251.02 Textiles (technologie et gestion des) (fabrication)
251.01 Textiles (technologie et gestion des) (finition)
171.01 Thanatologie (techniques de)
414.01 Tourisme
581.06 Traitement de l'image (techniques du)
241.11 Transformation des matériaux composites (techniques de)
241.12 Transformation des matières plastiques (techniques de)
231.03 Transformation des produits de la mer
190.03 Transformation des produits forestiers
388.01 Travail social (techniques de)
581.02 Typographie (techniques de la)
153.06 Végétales (techniques de productions)
571.03 Vêtement (gestion, production du)
160.01 Visuelles (techniques d'orthèses)
153.01 Zootechnologie

Les établissements d'enseignement collégial

On compte au Québec 83 établissements offrant un programme menant au diplôme d'études collégiales. Il s'agit de:

- 47 collèges publics ou cégeps, dont l'un, le collège régional Champlain, a trois campus;
- 25 collèges privés;
- 10 établissements relevant d'un autre ministère, soit le ministère de la Culture pour les sept conservatoires de musique, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour les deux instituts de technologie agro-alimentaire et le ministère du Tourisme pour l'Institut de tourisme et d'hôtellerie;
- un établissement relevant de l'Université McGill, soit le campus MacDonald.

D'autres collèges privés, qui n'offrent que des programmes de courte durée destinés aux adultes, ne sont pas répertoriés dans Circuit collégial.

LES CÉGEPS

		Résidences	DEMANDE D'ADMISSION À l'établissement	Au SRAM	Au SRAQ	AU SRAS
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	425, boul. du Collège, C.P. 1500, Rouyn-Noranda J9X 5E5 (819) 762-0931	•		•		
Cégep Ahuntsic	9155, rue Saint-Hubert, Montréal H2M 1Y8 (514) 389-5921			•		
Cégep d'Alma	675, boul. Auger Ouest, Alma G8B 2B7 (418) 668-2387					•
Cégep André-Laurendeau	1111, rue Lapierre, LaSalle H8N 2J4 (514) 364-3320			•		
Cégep de Baie-Comeau	537, boul. Blanche, Baie-Comeau G5C 2B2 (418) 589-5707	•	•			
Cégep Beauce-Appalaches	1055, 116e Rue, Ville de Saint-Georges G5Y 3G1 (418) 228-8896	•			•	
Cégep de Bois-de-Boulogne	10555, av. de Bois-de-Boulogne, Montréal H4N 1L4 (514) 332-3000	•		•		
Champlain Regional College	(siège social), 554, rue Ontario, C.P. 5000, Sherbooke J1J 3R6 (819) 564-3637					
Champlain Regional College	Campus Lennoxville, C.P. 5003, Lennoxville J1M 2A1 (819) 564-3666	•	•			
Champlain Regional College	Campus Saint-Lambert—Longueuil, 900, Riverside Drive, Saint-Lambert J4P 3P2 (514) 672-7360		•			
Champlain Regional College	Campus St. Lawrence, 790, rue Nérée-Tremblay, Sainte-Foy G1V 4K2 (418) 656-6921		•			
Cégep de Chicoutimi	534, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi G7H 1Z6 (418) 549-9520	•				•
Dawson College	3040, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H3Z 1A4 (514) 931-8731		•			
Cégep de Drummondville	960, rue Saint-Georges, Drummondville J2C 6A2 (819) 478-4671			•		
Cégep Édouard-Montpetit	945, chemin de Chambly, Longueuil J4H 3M6 (514) 679-2630			•		
Cégep François-Xavier-Garneau	1660, boul. de l'Entente, Québec G1S 4S3 (418) 688-8310				•	

		Résidences	DEMANDE D'ADMISSION À l'établissement	Au SRAM	Au SRAAQ	AU SRAS
Cégep de la Gaspésie et des Îles	96, rue Jacques-Cartier, C.P. 590, Gaspé G0C 1R0 (418) 368-2201	•	•			
Cégep de Granby-Haute-Yamaska	50, rue Saint-Joseph, Granby J2G 9H7 (514) 372-6614			•		
Heritage College	205, rue Laurier, C.P. 1757, Hull J8X 4J3 (819) 778-2270		•			
John Abbott College	21275, chemin du Bord-du-Lac, C.P. 2000 Sainte-Anne-de-Bellevue H9X 3L9 (514) 457-6610	•		•		
Cégep Joliette-De Lanaudière	20, rue Saint-Charles Sud, Joliette J6E 4T1 (514) 759-1661			•		
Cégep de Jonquière	2505, rue Saint-Hubert, Jonquière G7X 7W2 (418) 547-2191	•				•
Cégep de La Pocatière	140, 4e Avenue, La Pocatière G0R 1Z0 (418) 856-1525	•			•	
Cégep de Lévis-Lauzon	205, rue Mgr-Ignace-Bourget, Lévis G6V 6Z9 (418) 833-5110	•			•	
Cégep de Limoilou	1300, 8e Avenue, C.P. 1400, Québec G1K 7H3 (418) 647-6600				•	
Cégep Lionel-Groulx	100, rue Duquet, Sainte-Thérèse J7E 3G6 (514) 430-3120	•		•		
Cégep de Maisonneuve	3800, rue Sherbrooke Est, Montréal H1X 2A2 (514) 254-7131			•		
Cégep Marie-Victorin	7000, rue Marie-Victorin, Montréal H1G 2J6 (514) 325-0150	•		•		
Cégep de Matane	616, av. Saint-Rédempteur, Matane G4W 1L1 (418) 562-1240	•	•			
Cégep de Montmorency	475, boul. de l'Avenir, Laval H7N 5H9 (514) 975-6100			•		
Cégep de l'Outaouais	333, boul. Cité des Jeunes, C.P. 5220, succursale A, Hull J8Y 6M5 (819) 770-4012			•		
Cégep de la Région de l'Amiante	671, boul. Smith Sud, Thetford-Mines G6G 1N1 (418) 338-8591	•			•	
Cégep de Rimouski	60, rue de l'Évêché Ouest, Rimouski G5L 4H6 (418) 723-1880	•	•			
Cégep de Rivière-du-Loup	80, rue Frontenac, Rivière-du-Loup G5R 1R1 (418) 862-6903	•			•	
Cégep de Rosemont	6400, 16e Avenue, Montréal H1X 2S9 (514) 376-1620			•		
Cégep de Saint-Félicien	1105, boul. Hamel, C.P. 7300, Saint-Félicien G8K 2R8 (418) 679-5412					•
Cégep de Saint-Hyacinthe	3000, rue Boullé, Saint-Hyacinthe J2S 1H9 (514) 773-6800			•		
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	30, boul. du Séminaire, C.P. 1018, Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 7B1 (514) 347-5301	•		•		
Cégep de Saint-Jérôme	455, rue Fournier, Saint-Jérôme J7Z 4V2 (514) 436-1580	•		•		
Cégep de Saint-Laurent	625, av. Sainte-Croix, Saint-Laurent H4L 3X7 (514) 747-6521			•		
Cégep de Sainte-Foy	2410, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy G1V 1T3 (418) 659-6600	•			•	
Cégep de Sept-Îles	175, rue De La Vérendrye, Sept-Îles G4R 5B7 (418) 962-9848		•			

		Résidences	DEMANDE D'ADMISSION			
			À l'établissement	Au SRAM	Au SRAQ	AU SRAS
Cégep de Shawinigan	2263, boul. du Collège, C.P. 610, Shawinigan G9N 6V8 (819) 539-6401			•		
Cégep de Sherbrooke	475, rue Parc, Sherbrooke J1H 5M7 (819) 564-6350	•		•		
Cégep de Sorel-Tracy	3000, boul. de la Mairie, Tracy J3R 5B9 (514) 742-6651			•		
Cégep de Trois-Rivières	3500, rue De Courval, C.P. 97, Trois-Rivières G9A 5E6 (819) 376-1721	•		•		
Cégep de Valleyfield	169, rue Champlain, Valleyfield J6T 1X6 (514) 373-9441	•		•		
Vanier College	821, av. Sainte-Croix, Saint-Laurent H4L 3X9 (514) 744-7500		•			
Cégep de Victoriaville	475, rue Notre-Dame Est, Victoriaville G6P 4B3 (819) 758-6401	•		•		
Cégep du Vieux-Montréal	255, rue Ontario Est, C.P. 1444, succursale C, Montréal H2X 3M8 (514) 982-3437			•		

Les collèges privés

Campus Notre-Dame-de-Foy	5000, rue Clément-Lockquell, Saint-Augustin-de-Desmaures G3A 1B3 (418) 872-8041	•	•			
Collège André-Grasset	1001, boul. Crémazie Est, Montréal H2M 1M3 (514) 381-4293		•			
Collège Bart	751, côte d'Abraham, Québec G1R 1A2 (418) 522-3906		•			
Collège d'Affaires Ellis	400, rue Hériot, Drummondville J2B 1B3 (819) 477-3113		•			
Collège de l'Assomption	270, boul. de l'Ange-Gardien, L'Assomption J0K 1G0 (514) 589-5621		•			
Collège Centennal	3641, av. Prud'homme, Montréal H4A 3H6 (514) 486-5533		•			
Collège de Lévis	9, rue Mgr-Gosselin, Lévis G6V 5K1 (418) 833-1249	•	•			
Collège de secrétariat Notre-Dame	2330, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H3H 1G8 (514) 935-2531		•			
Collège Français (1965) Inc.	185, av. Fairmount Ouest, Montréal H2T 2M6 (514) 495-2581	•	•			
Collège Jean-de-Brébeuf	3200, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal H3T 1C1 (514) 342-1320	•	•			
Collège Laflèche	1687, boul. du Carmel, Trois-Rivières G8Z 3R8 (819) 375-7346		•			
Collège LaSalle (1976)	2000, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal H3H 2T2 (514) 939-2006		•			
Collège Marianopolis	3880, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal H3H 1W1 (514) 931-8792		•			
Collège Mérici	755, chemin Saint-Louis, Québec G1S 1C1 (418) 683-1591	•	•			

		Résidences	DEMANDE D'ADMISSION À l'établissement	Au SRAM	Au SRAQ	AU SRAS
Collège moderne 3-R	3730, rue Nérée-Beauchemin, Trois-Rivières G8Y 1C1 (819) 378-1123	●	●			
Collège O'Sullivan de Montréal	1191, rue de la Montagne, Montréal H3G 1Z2 (514) 866-4622		●			
Collège O'Sullivan de Québec Inc.	840, rue Saint-Jean, Québec G1R 1R3 (418) 529-3355		●			
Conservatoire Lassalle	3505, rue Durocher, Montréal H2X 2E7 (514) 288-4034		●			
École Commerciale du Cap	155, rue Latreille, Cap-de-la-Madeleine G8T 3E8 (819) 374-2487		●			
Ecole Vincent-d'Indy	628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Outremont H2V 2C5 (514) 735-5261	●	●			
Institut Teccart Inc.	3155, rue Hochelaga, Montréal H1W 1G4 (514) 526-2501		●			
Petit Séminaire de Québec	3, rue de l'Université, Québec G1R 5K1 (418) 694-1020	●	●			
Séminaire de Sherbrooke	195, rue Marquette, C.P. 790, Sherbrooke J1H 1L6 (819) 563-2050		●			
Séminaire Saint-Augustin	4950, rue Lionel-Groulx, Saint-Augustin-de-Desmaures G3A 1V2 (418) 872-0954	●	●			
Le collège dans la Cité (Villa Sainte-Marcelline)	815, av. Upper-Belmont, Westmount H3Y 1K5 (514) 488-2528		●			
Les établissements relevant d'un autre ministère						
Conservatoire de musique de Chicoutimi	202, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi G7H 6R8 (418) 549-9560		●			
Conservatoire de musique de Hull	430, boul. Alexandre-Taché, Hull J9A 1M7 (819) 772-3283		●			
Conservatoire de musique de Montréal	100, rue Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C1 (514) 873-4031		●			
Conservatoire de musique de Québec	270, rue Saint-Amable, Québec G1R 5G1 (418) 643-2190		●			
Conservatoire de musique de Rimouski	22, rue Sainte-Marie, C.P. 1210, Rimouski G5L 8M2 (418) 722-3706		●			
Conservatoire de musique de Trois-Rivières	587, rue Radisson, C.P. 1146, Trois-Rivières G9A 5K8 (819) 371-6748		●			
Conservatoire de musique de Val-d'Or	1220, 7e Rue, Val-d'Or J9P 3R7 (819) 825-3585		●			
Institut de technologie agro-alimentaire	401, rue Poiré, La Pocatière G0R 1Z0 (418) 856-1110				●	
Institut de technologie agro-alimentaire	3230, rue Sicotte, C.P. 70, Saint-Hyacinthe J2S 7B3 (514) 778-6504			●		
Institut de tourisme et d'hôtellerie	401, rue De Rigaud, Montréal H2L 4P3 (514) 282-5108			●		
L'établissement relevant de l'Université Mc Gill						
Campus Macdonald	Université McGill, 21111, chemin du Bord-du-Lac, Ste-Anne-de-Bellevue H9X 1C0 (514) 398-7928		●			

Des personnes à rencontrer

À l'école secondaire, plusieurs personnes sont en mesure de renseigner les élèves sur les possibilités qu'offrent les études collégiales et sur les démarches à effectuer.

Il s'agit notamment:

- des responsables de l'information scolaire et professionnelle;
- des enseignants et des enseignantes en éducation au choix de carrière;
- des conseillers et des conseillères en orientation.

De même, une fois inscrit au collège, on peut discuter de son cheminement scolaire avec:

- les responsables de l'information scolaire et professionnelle;
- les conseillers et les conseillères en orientation;
- les responsables de l'aide pédagogique individuelle.

Un coup de téléphone

Chaque collège donne de l'information sur les services qu'il offre et sur les programmes d'études qui lui sont propres. Les coordonnées de chaque établissement figurent aux pages 24 à 27.

On peut communiquer avec les trois services régionaux d'admission pour obtenir des renseignements sur les programmes offerts et sur les modalités d'admission dans les trois régions concernées. Leurs numéros de téléphone sont les suivants:

Service régional d'admission au collégial de Québec (SRAQ):
(418) 659-4873

Service régional de l'admission des cégeps du Saguenay — Lac-Saint-Jean (SRAS):
(418) 548-7191

Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM):
(514) 271-2454 (renseignements sur l'admission);
(514) 271-1124 (service **Cégéphone** sur les cours et les programmes).

Pour obtenir une publication du Ministère ou un renseignement sur ses services, on peut s'adresser à la Direction des communications au:
(418) 643-7095 ou au (514) 873-8066.

Pour des renseignements sur les prêts et bourses (Direction générale de l'aide financière aux étudiants), il faut composer le
(418) 643-3750.

D'autres lectures

Le **Règlement sur le régime des études collégiales** régit les activités pédagogiques ainsi que celles liées à l'admission, à l'inscription, aux programmes et à la sanction des études. On peut le consulter dans les écoles secondaires et les collèges ou en obtenir un exemplaire en s'adressant au Ministère ou à n'importe quel collège.

Aussi publiés par le Ministère, les **Cahiers de l'enseignement collégial** donnent de l'information détaillée sur tous les programmes d'études et sur tous les cours offerts au collégial. Ils ne sont pas distribués aux élèves mais peuvent être consultés dans les écoles secondaires et les collèges.

Le Ministère publie chaque année **Relance au collégial**, où sont notamment présentés les taux de placement et les salaires moyens des finissants des divers programmes de formation technique. La version intégrale du document peut être consultée dans les écoles secondaires ou les collèges; de plus, un dépliant qui en résume les grandes lignes est distribué par le Ministère.

Un ouvrage similaire existe pour les études universitaires. Intitulé **Qu'advient-il des diplômés et des diplômées universitaires**, il est vendu dans les librairies des Publications du Québec et peut être consulté dans les établissements d'enseignement.

Publié par le SRAM, le **Guide pratique des études collégiales au Québec** comporte des renseignements généraux sur l'enseignement collégial et des précisions sur chacun des programmes d'études menant au diplôme d'études collégiales. Ce guide est vendu en librairie à un prix modique. (Voir la page 6 pour l'adresse du SRAM).

Le SRAM met également en vente deux autres guides liés aux études postsecondaires: **le Guide pratique des adultes aux cégeps**, qui présente les programmes de plus courte durée destinés aux adultes, et **le Guide pratique des études universitaires au Québec**, consacré aux programmes offerts par les divers établissements d'enseignement universitaire.

Pour sa part, le SRAQ distribue gratuitement **Cégeprofil**, qui présente les établissements de la région de Québec, leurs services et leurs programmes (voir la page 6 pour l'adresse du SRAQ).

Les élèves étrangers peuvent se procurer la brochure **Étudier au Québec**, qui précise, à leur intention, les principales caractéristiques de la société et du système scolaire québécois. Le document est disponible au Ministère.

La brochure **Les moyens d'étudier** explique le fonctionnement général du Programme de prêts et bourses alors que le document **Une aide à la portée des étudiants**, plus détaillé, précise les règles d'attribution de l'aide financière. Ces publications, ainsi que plusieurs autres portant sur l'aide financière aux étudiants, sont disponibles dans les écoles secondaires, dans les collèges et au Ministère. **Le service téléphonique interactif** vous renseigne sur :

- l'état de votre demande d'aide financière;
- les prêts et bourses;
- les autres programmes d'aide financière.

24 heures par jour, 7 jours par semaine
Montréal : (514) 864-4505
Québec : (418) 646-4505

Enfin, presque tous les collèges publient de la documentation sur leur organisation, leurs services et leurs programmes. Il suffit de communiquer avec les divers établissements, dont les adresses et les numéros de téléphone figurent aux pages 24 à 27.

Un système informatisé

Le système **Repères**, que l'on peut interroger en s'adressant aux conseillers et conseillères des écoles secondaires et des collèges, est une banque informatisée de données en information scolaire et professionnelle.

Repères fournit des données sur les programmes de formation, sur le marché du travail, sur les diverses professions ainsi que sur les établissements d'enseignement. Le système couvre les ordres d'enseignement secondaire, collégial et universitaire.

On peut consulter **Repères** en utilisant deux portes d'entrée. La première est le programme de formation lui-même, sur lequel on obtient ainsi toute l'information voulue. La seconde est un profil personnel: à partir des goûts, des aptitudes et des intérêts de l'élève, **Repères** fournit alors des suggestions de programmes d'études appropriés.

Notre adresse

Il est possible de communiquer par écrit avec le Ministère, ou encore de visiter ses bureaux pour y obtenir de la documentation. Les coordonnées des renseignements généraux sont les suivantes :

Direction des communications
1035, rue De La Chevrotière, 11e étage
Québec (Québec)
G1R 5A5

Direction des communications
600, rue Fullum, 11e étage
Montréal (Québec)
H2K 4L1

Cette brochure, surtout destinée aux élèves terminant leur secondaire, peut aussi s'avérer utile aux adultes qui retournent aux études collégiales à plein temps. Pour aider ces personnes à faire des choix éclairés, *Circuit collégial* présente de l'information générale sur le système d'enseignement collégial; on y trouvera ainsi des renseignements sur l'admission, sur les programmes offerts, sur le coût des études, sur l'aide financière, sur les établissements publics et privés, etc. Pour ceux et celles qui veulent en savoir davantage sur le collégial, des sources d'information complémentaires sont proposées, notamment des suggestions de lecture et des indications sur les personnes-ressources ou les organismes à consulter.

●●●

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
de l'enseignement collégial

1542-0062